



SELARL OPHTA POLE

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes certifiés conformes

Activité des médecins généralistes
1 RUE MAURICE MALLET , 17300, ROCHEFORT
SIREN : 810459446

Signé par :
Maxime ANGUIN
7C224BE4D6EF43E...

DocuSigned by:
Yann LE FOUL
012A35F0416340A...

DocuSigned by:
Eloïse GUYENNET
2D4B4D45A2B6453...

 **bakertilly**

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

États financiers

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
<i>Capital souscrit - non appelé (I)</i>						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
<i>Frais d'établissement</i>						
<i>Recherche et développement</i>						
<i>Concessions, brevets, droits similaires</i>	7 029,00	- 7 029,00				
<i>Fonds commercial (1)</i>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 670 091,44		1 670 091,44	1 670 091,44		
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>						
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>						
Immobilisations corporelles						
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	808 725,93	- 762 966,56	45 759,37	48 119,21	- 2 359,84	- 4,90
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	94 676,44	- 62 919,12	31 757,32	30 916,98	840,34	2,72
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>						
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>						
Immobilisations financières (2)						
<i>Participations</i>	450,00		450,00	450,00		
<i>Créances rattachées à des participations</i>						
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>						
<i>Autres titres immobilisés</i>						
<i>Prêts</i>						
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 650,00		1 650,00	1 650,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	2 582 622,81	- 832 914,68	1 749 708,13	1 751 227,63	- 1 519,50	- 0,09
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
<i>Matières premières, approvisionnements</i>	4 356,35		4 356,35	5 589,00	- 1 232,65	- 22,05
<i>En-cours de production de biens</i>						
<i>En-cours de production de services</i>						
<i>Produits intermédiaires et finis</i>						
<i>Marchandises</i>						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>						
Créances						
<i>Clients et comptes rattachés (3)</i>	103 958,14		103 958,14	124 858,73	- 20 900,59	- 16,74
<i>Autres créances (3)</i>	237 197,10		237 197,10	282 238,45	- 45 041,35	- 15,96
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>						
Valeurs mobilières de placement						
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00		
Divers						
<i>Disponibilités</i>	467 188,91		467 188,91	709 138,25	- 241 949,34	- 34,12
<i>Charges constatées d'avance (3)</i>	6 768,71		6 768,71	7 124,22	- 355,51	- 4,99
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 819 469,21		2 819 469,21	3 128 948,65	- 309 479,44	- 9,89
<i>Frais d'émission d'emprunts à étalement (IV)</i>						
<i>Primes de remboursement des obligations (V)</i>						
<i>Ecarts de conversion actif (VI)</i>						
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 402 092,02	- 832 914,68	4 569 177,34	4 880 176,28	- 310 998,94	- 6,37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>	1 600 010,00	1 600 010,00		
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>				
<i>Ecarts de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>	160 001,00	160 001,00		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves réglementées</i>				
<i>Autres réserves</i>	46 761,61	198 793,33	- 152 031,72	- 76,48
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Résultat de l'exercice précédent à affecter</i>				
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	2 520 405,92	2 497 968,28	22 437,64	0,90
<i>Subventions d'investissement</i>				
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 327 178,53	4 456 772,61	- 129 594,08	- 2,91
AUTRES FONDS PROPRES				
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>				
<i>Avances conditionnées</i>				
<i>Droits du concédant</i>				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Provisions pour risques</i>				
<i>Provisions pour charges</i>				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</i>				
<i>Emprunts et dettes financières diverses (3)</i>	112 647,61	66 751,67	45 895,94	68,76
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	32 014,04	35 043,94	- 3 029,90	- 8,65
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	97 337,16	321 608,06	- 224 270,90	- 69,73
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance (1)</i>				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	241 998,81	423 403,67	- 181 404,86	- 42,84
<i>Ecart de conversion passif (IV)</i>				
TOTAL PASSIF (I à IV)	4 569 177,34	4 880 176,28	- 310 998,94	- 6,37
(1) Dont à moins d'un an		241 998,81	423 403,67	- 181 404,86
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				- 42,84
(3) Dont emprunts participatifs				

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 12 mois

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 4 ans à 7 ans

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Notes relatives aux postes du bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMobilisations INCORPORELLES	1 677 120,44					1 677 120,44	
<i>Fonds commercial</i>							
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 677 120,44					1 677 120,44	
IMMobilisations CORPORELLES	868 460,47		34 941,90			903 402,37	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions</i>							
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>	784 125,93		24 600,00			808 725,93	
<i>Installations générales agencements divers</i>	21 181,37					21 181,37	
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	63 153,17		10 341,90			73 495,07	
IMMobilisations FINANCIERES	2 100,00					2 100,00	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>	450,00					450,00	
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	1 650,00					1 650,00	
Total	2 547 680,91		34 941,90			2 582 622,81	

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS		34 941,90		34 941,90
<i>Réévaluations</i>				
<i>Acquisitions</i>		34 941,90		34 941,90
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Virements de poste à poste</i>				
Total des augmentations		34 941,90		34 941,90
VENTILATION DES DIMINUTIONS				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
Total des diminutions				

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Immobilisations incorporelles**Amortissements des immobilisations**

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMobilisations INCORPORELLES	7 029,00			7 029,00
<i>Fonds commercial (1)</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 029,00			7 029,00
IMMobilisations CORPORELLES	789 424,28	36 461,40		825 885,68
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>	736 006,72	26 959,84		762 966,56
<i>Installations générales agencements divers</i>	10 143,74	1 871,56		12 015,30
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	43 273,82	7 630,00		50 903,82
Total	796 453,28	36 461,40		832 914,68

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

SELARL OPHTA POLE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	1 650,00		1 650,00
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 650,00		1 650,00
ACTIF CIRCULANT	347 923,95	347 923,95	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	103 958,14	103 958,14	
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Créances fiscales et sociales</i>	36 950,00	36 950,00	
<i>Groupes et associés (1)</i>	200 247,10	200 247,10	
<i>Débiteurs divers</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 768,71	6 768,71	
Total	349 573,95	347 923,95	1 650,00

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Clients</i>				
<i>Produits à recevoir - Divers</i>	36 950,00	72 743,00	- 35 793,00	- 49,20
Total	36 950,00	72 743,00	- 35 793,00	- 49,20

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	112 647,61	112 647,61		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	112 647,61	112 647,61		
DETTES FOURNISSEURS	32 014,04	32 014,04		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 014,04	32 014,04		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	97 337,16	97 337,16		
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	241 998,81	241 998,81		

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 54 137

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	24 104,69	18 930,52	5 174,17	27,33
Charges à payer - Divers	67 550,33	41 201,41	26 348,92	63,95
Total	91 655,02	60 131,93	31 523,09	52,42

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	6 768,71		
Total	6 768,71		

OPHTA PÔLE
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'ophtalmologues
au capital de 1 600 010 euros
Siège social : 1 rue Maurice Mallet
17300 ROCHEFORT
810 459 446 RCS LA ROCHELLE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de 2 520 405,92 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 520 405,92 euros
A titre de dividendes aux associés	2 520 000,00 euros
Soit 15,75 euros par part	
Le solde	405,92 euros

en totalité au compte "autres réserves"

qui s'élève ainsi à 47 167,53 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 520 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédent celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu ;

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN,
conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.***

Pour copie certifiée conforme

Mme Eloïse GUYENNET
Cogérante associée

DocuSigned by:

Eloïse GUYENNET
2D4B4D45A2B6453...

M. Yann LE FOLL
Cogérant associé

DocuSigned by:

Yann LE FOLL
012A35F0416340A...

Monsieur Maxime ANSQUIN
Cogérant associé

Signé par :

Maxime ANSQUIN
7C224BE4D6EF43E...